



RÉUNION PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

SOMMAIRE

1. **Élaborer le PLUi de Limoges Métropole**
 1. Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?
 2. Le calendrier général
 3. Zoom sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2. **La démarche déjà entreprise depuis la première réunion publique**
 1. Une concertation en ligne sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 2. Les principaux apports de la concertation en ligne

3. **Le projet d'aménagement et de développement durables**
 1. La méthode de travail d'enrichissement successif
 2. Présentation de l'organisation générale du PADD
 3. Une mise en forme structurée de manière à proposer différents niveaux de lecture
 4. Présentation succincte du contenu des fondamentaux et différents axes

4. **Les prochaines étapes**
 1. Le travail à venir dans la perspective du deuxième débat PADD

ÉLABORER LE PLUI DE LIMOGES MÉTROPOLE

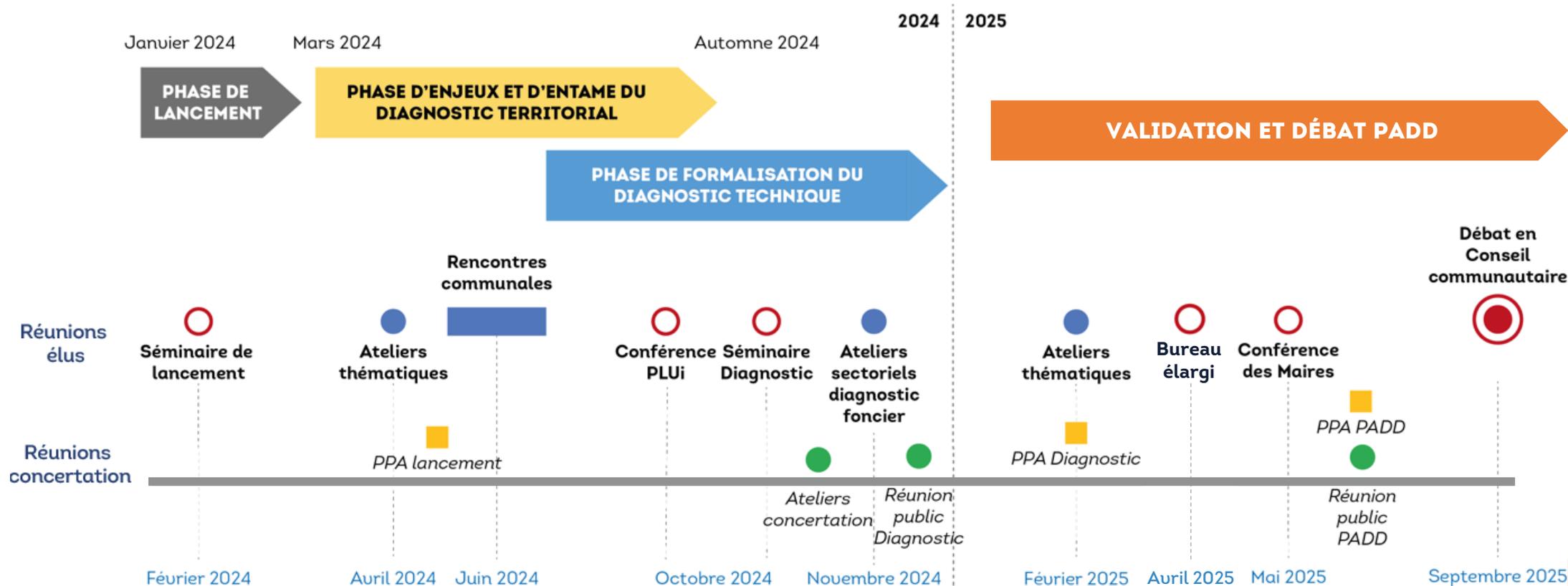
Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme
intercommunal ?

ÉLABORER LE PLUI DE LIMOGES MÉTROPOLE

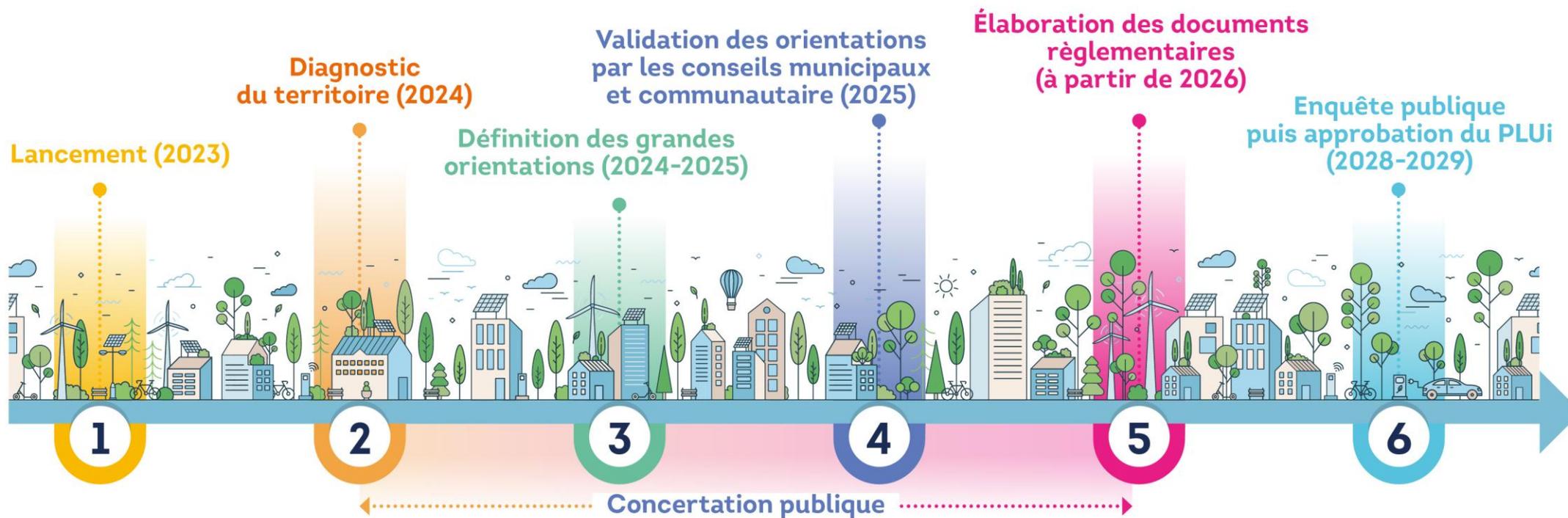
Le calendrier de la procédure

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

• UN MOMENT CHARNIÈRE DANS L'ÉLABORATION DU PLUI



LE CALENDRIER GÉNÉRAL



ÉLABORER LE PLUI DE LIMOGES MÉTROPOLE

**Zoom sur le Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

ZOOM SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

• LE RÔLE DE CE DOCUMENT : LA CLÉ DE VOÛTE DU PLUI

- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** précise les ambitions intercommunales sur différents thèmes définis par le Code de l'urbanisme.



Emploi



Activité éco



Agriculture



Patrimoine



Loisirs tourisme



Environnement
Naturel



Paysages



Réseaux d'eau



Risques



Énergies
Renouvelables



Logement



Équipements



Commerce



Mobilité



Numérique



Démographie



Armature
Urbaine



Conso d'Espace



Supra



Stratégie
Foncière



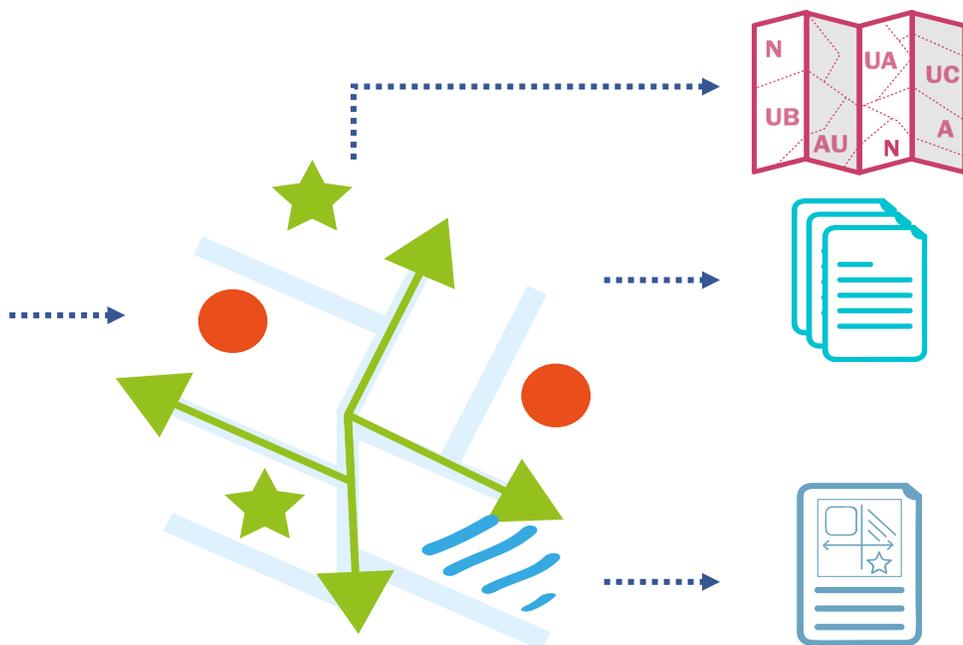
Il fixera des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain.

LE CONTENU D'UN PLUI

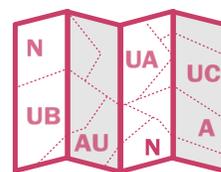
• LE RÔLE DE CE DOCUMENT : LA CLÉ DE VOÛTE DU PLUI



Un rapport de
présentation,
comprenant un
diagnostic du
territoire



Un Projet d'Aménagement et
de Développement Durables
(PADD)



Un plan de zonage



Un règlement



Des Orientations
d'Aménagement et
de Programmation

*Le dispositif réglementaire,
qui s'applique à chaque
terrain du territoire et
expriment ce qu'on peut
construire et comment*

*Il peut potentiellement être
décliné en « plans de
secteur »*

*Elles encadrent
l'aménagement de secteurs
de projet, ou sont définies
sur des thématiques
spécifiques*

ZOOM SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

• LE RÔLE DE CE DOCUMENT : LA CLÉ DE VOÛTE DU PLUI

DIAGNOSTIC

Identifie une
TVB

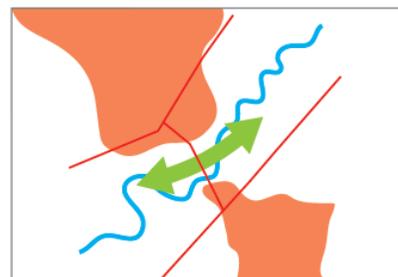
PADD

Volonté des élus
de préserver
et améliorer
les continuités
écologiques

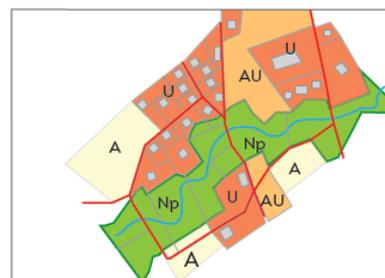
**RÈGLEMENT
(GRAPHIQUE &
ÉCRIT)**

Protection des
corridors au
parcellaire

Principe d'une continuité écologique
dans le PADD du PLUi



Traduction en zones naturelles
dans règlement



LA DÉMARCHE ENTREPRISE DEPUIS LA PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE

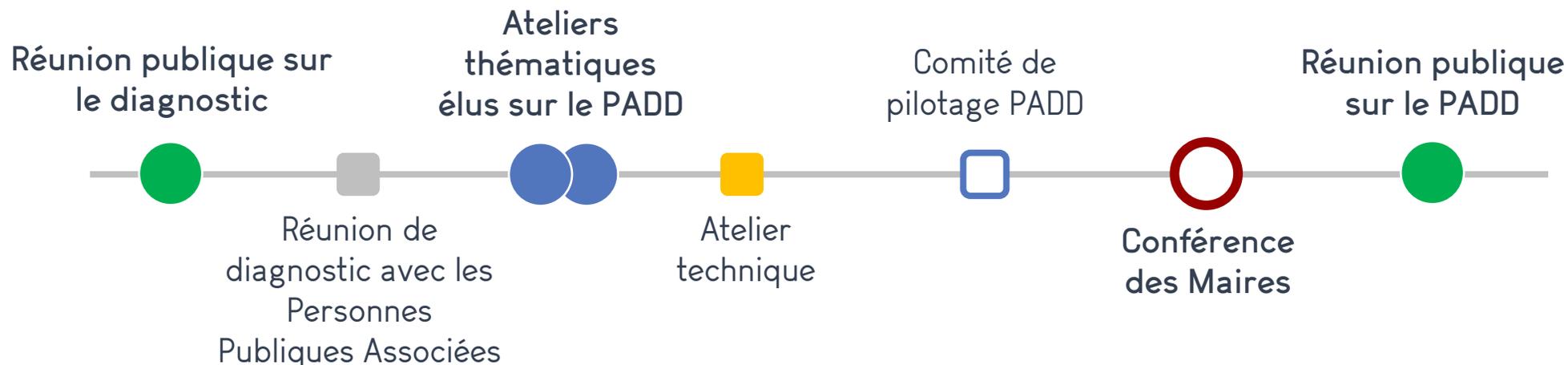
LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE

• LES GRANDES ÉTAPES DU TRAVAIL SUR LE PADD

Décembre 2024

Mars 2025

Juin 2025



Concertation en ligne

Une concertation en ligne sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

• UNE DÉMARCHÉ EFFICACE, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SITE INTERNET

L'attractivité

Ce grand thème s'intéresse aux activités économiques et à l'emploi, à l'agriculture, au patrimoine, au tourisme et aux loisirs.

Ce que vous avez déjà exprimé précédemment, notamment lors des ateliers « Place du dialogue » de novembre 2024, extraits (cliquer sur l'image ci-dessous pour l'agrandir) :



Les intentions ci-après sont à noter de 1 (peu prioritaire) à 5 (essentiel). Nous vous recommandons de proposer au maximum deux intentions notées 5 et deux intentions notées 4. Pour favoriser l'attractivité du territoire, il vous semble prioritaire de :

Favoriser le développement économique et l'accueil d'entreprises pourvoyeuses d'emplois.



Requalifier les parcs d'activités déjà existants et y prioriser la création de nouvelles activités.



Favoriser le maintien sur le territoire des jeunes actifs formés à Limoges Métropole (offre de logements, services adaptés...).



Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain et favoriser une agriculture de proximité.



Valoriser le cadre de vie au sein des espaces urbains (présence d'espaces de nature, offre d'équipements publics adaptés, accès aux commerces et services...).



Préserver le patrimoine bâti ancien et le patrimoine végétal et paysager.



Développer le tourisme sur le territoire, et notamment l'offre en hébergements touristiques.



Selon vous, une autre intention devrait-elle être ajoutée à la liste des priorités pour renforcer l'attractivité du territoire ?

Question facultative. 200 caractères max.

- Un questionnaire qui rencontre un certain succès : **163 réponses individuelles** ont été reçues
- Un classement des priorités par les habitants qui rejoint celles des élus.
- **128 propositions complémentaires**, qui confortent également les ambitions du PADD. Les questions des mobilités et de l'adaptation au changement climatique reviennent fréquemment.

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- **PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE PADD – APERÇU DE QUELQUES CONTRIBUTIONS LIBRES**
- **ATTRACTIVITÉ : des priorités identifiées** (score moyen supérieur à 4/5)

Valoriser le cadre de vie au sein des espaces urbains (présence d'espaces de nature, offre d'équipements publics adaptée, accès aux commerces et services...)

Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain et favoriser une **agriculture de proximité**

Préserver le patrimoine bâti ancien et le patrimoine végétal et paysager

Favoriser le développement économique et l'accueil d'entreprises pourvoyeuses d'emplois

Favoriser le maintien sur le territoire des jeunes actifs formés à Limoges Métropole (offre de logements, services adaptés...)

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- **PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE PADD – APERÇU DE QUELQUES CONTRIBUTIONS LIBRES**
- **ATTRACTIVITÉ : 60 contributions libres**, dont...

Valoriser la création d'entreprises. Attirer les industries et entreprises de haute-technologie

Améliorer la voirie pour une meilleure entente entre les différents modes de déplacement.

Rassembler les entreprises dans des infrastructures communes. Éviter des entreprises qui n'ont rien à faire en milieu rural.

Développer des centres de télétravail en coworking avec aide au logement pour attirer des travailleurs sur notre territoire.

Favoriser la place des piétons et des vélos dans l'espace public, créer de réelles liaisons piétonnes entre les différents quartiers.

POINT SUR LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION

- **PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE PADD – APERÇU DE QUELQUES CONTRIBUTIONS LIBRES**
- **ADAPTATION : des priorités identifiées** (score moyen supérieur à 4/5)

Protéger autant que possible les espaces de nature au sein de la ville et donner une place forte au végétal dans les futurs aménagements

Protéger les espaces sensibles de l'urbanisation (comme par exemple les zones humides) pour préserver la biodiversité et les continuités écologiques

Préserver les grands paysages identitaires du territoire (vallées, plateaux agricoles, boisements...) participant à la qualité du cadre de vie

Faire attention aux risques et nuisances pour les choix d'urbanisation (inondations, anciennes carrières, risques technologiques...)

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- **PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE PADD – APERÇU DE QUELQUES CONTRIBUTIONS LIBRES**
- **ADAPTATION : 32 contributions libres**, dont...

Réduire
l'impact des
îlots de chaleur
urbains.

Valoriser les
terres agricoles
et protéger les
bois et forêts.

Réduire l'impact
de la circulation
automobile
(nuisances
sonores).

Prioriser la
préservation de la
biodiversité qui apporte
des co-bénéfices pour
le cadre de vie,
l'atténuation du
changement climatique
et l'adaptation.

Avoir une meilleure
gestion des
éclairages publics
(couper la nuit
de 23h30 à 6h par
exemple) afin de
favoriser la vie
nocturne.

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- **PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE PADD – APERÇU DE QUELQUES CONTRIBUTIONS LIBRES**
- **PROXIMITÉ : des priorités identifiées** (score moyen supérieur à 4/5)

Reconvertir les **logements vacants** et lutter contre **l'habitat insalubre**

Faire en sorte que chaque ménage puisse trouver **un logement répondant à ses besoins** (étudiants, jeunes travailleurs, couples, familles, personnes âgées...)

Favoriser le **commerce de proximité** plutôt que les zones commerciales.

Conforter l'offre en **équipements publics**, à la fois les équipements de proximité (maisons de santé, salles des fêtes...) et les grands équipements métropolitains (hôpital, zénith...)

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- **PARTICIPATION DU PUBLIC PHASE PADD – APERÇU DE QUELQUES CONTRIBUTIONS LIBRES**
- **PROXIMITÉ : 36 contributions libres**, dont...

Proposer des logements pour les personnes âgées isolées, afin de libérer une offre de logements existants adaptée aux familles

Développer l'habitat partagé.

Favoriser la réhabilitation des logements avec les entreprises de construction locales

En plus des modes doux sur le territoire de l'agglomération, favoriser les connexions décarbonées avec les territoires limitrophes (liaisons ferroviaires).

Développer et créer un maximum de pistes cyclables protégées sur 10 km autour de Limoges (exemple de Nantes).

Un tram-train, des transports urbains, un réseau cyclable à haut niveau de service associés à des services et commerces de proximité limiteront l'usage de la voiture.

TEMPS D'ÉCHANGES

L'ÉLABORATION DU PADD : LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION ENTRE ÉLUS ET TECHNICIENS

La méthode de travail

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL D'ENRICHISSEMENT SUCCESSIF

• UN TRAVAIL COLLECTIF, BASÉ SUR LE TRAVAIL DES ÉLUS ET COMPLÉTÉ PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LIMOGES MÉTROPOLE

Des ateliers élus...

...à une version stabilisée et mise en forme

The image shows a series of documents representing the stages of the PLUI development process. From left to right:

- A document with a list of objectives and goals.
- A document titled 'Assurer la sécurisation et le développement d'une offre foncière...' with highlighted text.
- A document titled 'PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)' with a map and various sections.
- A document titled '3. CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN EN S'APPUYANT SUR LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE PROXIMITÉ' with a map and text.
- A final document titled '1.3 Quatre axes interdépendants pour un territoire vert et vertueux' with a circular diagram.

 Arrows indicate the flow and progression of the work.

co-construction et échanges techniques

Des enrichissements successifs à partir des : ateliers élus, ateliers techniques, stratégies des directions, échanges techniques, comités technique...

Présentation de l'organisation générale du PADD

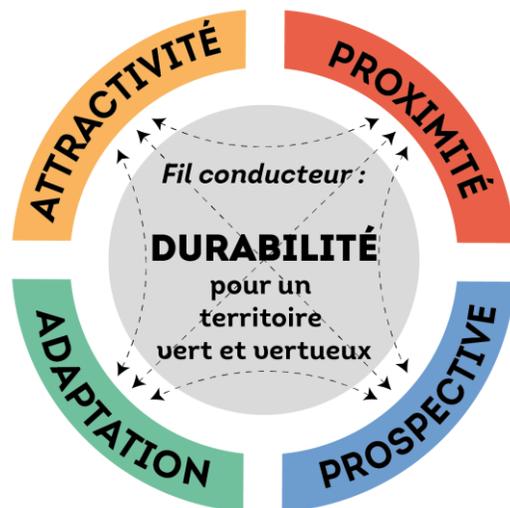
LA FORMULATION DES AXES DU PADD DANS LA CONTINUITÉ DU PRÉCÉDENT COPIIL

• L'ORGANISATION DES AXES ENTRE EUX

La formalisation de **fondements** autour du **positionnement du territoire à deux échelles** :

- à une échelle régionale élargie,
- à une échelle locale du bassin de vie (bases du projet de territoire)

Quatre grands axes interdépendants, fondateurs du projet



1. Développer une **attractivité multiforme**, entre développement économique et cadre de vie préservé
2. Conforter la **qualité de vie au quotidien** en s'appuyant sur les différentes échelles de **proximité**
3. Favoriser **l'adaptation** du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un **urbanisme vertueux**
4. Affirmer un **positionnement territorial élargi** par une **démarche prospective** et une **stratégie foncière efficiente**

Un fil conducteur autour de la durabilité est également décliné dans un encart spécifique, adapté à chaque axe.

Celui-ci valorise l'objectif d'un territoire vert et vertueux.

**Une mise en forme structurée de manière à
proposer différents niveaux de lecture**

LA MISE EN FORME DU PADD, DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LECTURE

• UN DOCUMENT CONCIS ET ILLUSTRÉ

Les grandes orientations, numérotées

Pour un suivi visuel, le PADD est décliné avec les couleurs suivantes :

Titre de l'axe

2. DÉVELOPPER UNE ATTRACTIVITÉ MULTIFORME, ENTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CADRE DE VIE VALORISÉ



Fort de ses filières d'excellences, Limoges Métropole ambitionne de faire de l'innovation un moteur pour le développement et l'attractivité du territoire.
Cette notion d'attractivité dépasse le simple spectre de l'activité économique : le projet d'aménagement de Limoges Métropole entend ainsi favoriser une attractivité multiforme, qui valorise autant ses paysages, son patrimoine, son cadre de vie et s'appuie sur une agriculture locale. Ces éléments sont autant d'atouts vecteurs d'attractivité touristique.

Page de titre

La durabilité dans cet axe...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Limoges Métropole s'appuie sur les qualités paysagères de son territoire, pour que la mosaïque des paysages - entre vallées et forêts, cœur métropolitain, bourgs, villages et bocages - soit vecteur de son attractivité. Ainsi le développement économique et urbain projeté s'appuiera sur la qualité du cadre de vie, en cohérence avec les objectifs environnementaux.

Par ailleurs, le développement économique et l'attractivité du territoire s'appuieront sur une stratégie favorisant le réemploi des friches et libérant de l'espace pour des activités innovantes au sein des secteurs les plus attractifs. Cette ambition pour un urbanisme vertueux se traduira alors dans la valorisation des structures économiques du territoire.

Fil conducteur autour de la « Durabilité »



Page de présentation des orientations et du fil conducteur

2.1 Assurer la sécurisation et le développement d'une offre foncière économique permettant des conditions favorables à l'innovation

- Structurer une stratégie d'aménagement du territoire à vocation économique et développer sa mise en œuvre foncière et immobilière.
 - Affirmer ESTER Technologie comme un parc d'activités de référence pour les filières d'excellence (céramique, photoniques, etc.) et les start-up du territoire.
- Inscrire le territoire dans la souveraineté industrielle, notamment en valorisant Limoges Métropole comme « territoire d'industrie ».
 - Identifier les parcs d'activités en fonction des types d'activités existantes et de leur taille : artisanat de proximité ; zones industrielles et zones commerciales et services... en étant le plus à l'écoute de la question des nuisances (certains secteurs seront plus à l'écoute de la question des nuisances) ;
 - Autoriser le développement limité des activités isolées (hors parcs d'activités) en zones à vocation résidentielle ou en zones agricoles et naturelles.
- Affirmer et soutenir les filières de transformation alimentaires sur le territoire, par l'aménagement de sites adaptés aux besoins spécifiques de la filière.
- Développer des offres de services proportionnées aux besoins des salariés et entreprises, au sein des parcs d'activités existants et futurs (restauration, activités de services, lieux communs...).
- Favoriser l'accueil de fonctions métropolitaines supérieures.
 - Conforter les filières d'excellence sur les secteurs existants (pôle de Limoud pour l'élevage bovin, secteur de La Borie pour l'eau, pôle Santé-CHU...) et assurer les conditions de leur développement.
 - Identifier et accompagner la création d'une nouvelle polarité tertiaire sur le territoire.
- Permettre au territoire de garder les jeunes actifs formés par son écosystème d'enseignement (offre de logements, aménités et services dédiés).
 - Renforcer l'offre de formations post-secondaires (notamment les hauts niveaux adaptés aux besoins des entreprises).
- Maintenir ou développer la mixité fonctionnelle (bureaux, activités libérales, habitat...) au sein des centres-villes et centres-bourgs.
- Requalifier les parcs d'activités existants pour une meilleure identification et qualification de ces espaces (voiture et gestion des flux de circulation entre types d'activités, mobilités, accessibilité, intégration paysagère, végétalisation...).
 - Favoriser la densification verticale (surélévations...) et/ou horizontale (densification des espaces de stationnement et/ou d'accompagnement), des parcs d'activités.

Actions du PADD



Page d'orientations du PADD



Attractivité



Proximité



Adaptation



Prospective

Présentation succincte du contenu des fondamentaux et différents axes

LES FONDAMENTAUX DU PROJET

• 1. METTRE EN VALEUR LE POSITIONNEMENT DE LIMOGES MÉTROPOLE ET SON AMBITION

1.1 Limoges Métropole à la fois ambitieuse et à taille humaine

1.2 Limoges Métropole : véritable moteur à l'échelle de son bassin de vie

1.3 Quatre axes interdépendants pour un territoire vertueux

1. LES FONDAMENTAUX DU PROJET



Le PLUi de Limoges Métropole enuiseage l'avenir de son territoire en se positionnant au-delà des seules limites intercommunales. Par une démarche de coopération renforcée avec les territoires limitrophes, Limoges Métropole doit alors permettre d'enclencher une dynamique à l'échelle de son bassin de vie. Ainsi, son dynamisme profite aussi bien à ses communes membres qu'aux territoires voisins. Il s'agit d'affirmer l'ambition métropolitaine du territoire dans la structuration du développement du bassin de vie limougeaud.

Pour tenir cette ambition, l'intercommunalité fera face à des besoins en matière de logements, mobilités, activités économiques et équipements et services, qui devront se traduire autant par des enjeux de positionnement stratégique et de synergie des implantations sur l'aire métropolitaine, que par des ambitions adaptées en termes de qualité de vie, et de préservation de nos ressources communes.

Le PLUi doit permettre au territoire de :

- prendre toute sa place pour participer, son échelle, au développement harmonieux et vertueux d'un périmètre élargi, pour confirmer le rôle de Limoges Métropole comme moteur de dynamisation de son bassin de vie.
- Dans cette perspective, le présent Proj d'aménagement et de développement durables (PADD) affirme l'ambition de répondre à l'enjeu d'adaptation ou changement climatique.
- Pour cela, Limoges Métropole se place pleinement dans une démarche prospective qui entend renforcer la dynamique de proximité. Il s'agit donc mettre en œuvre une démarche de sobriété foncière partagée à l'échelle d Schéma de cohérence territoriale (SCo En offrant des opportunités foncières attractives à une diversité de ménages d'activités économiques, Limoges Métropole pourra alors jouer un rôle moteur dans la limitation des phénomènes de périurbanisation à longue distance, particulier dans une perspective de limitation des déplacements pendulaires.

1.3 Quatre axes interdépendants pour un territoire vertueux

Le projet développé à travers le PLUi de Limoges Métropole doit permettre d'affirmer le positionnement du territoire aux échelles régionale et nationale (comme grand pôle structurant régional et centre de gravité du Limousin élargi), ainsi que comme moteur pour la dynamisation de son bassin de vie.

Communauté urbaine à taille humaine s'appuyant sur une qualité de vie élevée, Limoges Métropole ambitionne de s'affirmer comme une intercommunalité exemplaire, mettant en œuvre un développement équilibré et harmonieux du territoire. Ainsi, quelles que soient les clés d'entrée du Projet d'aménagement et de développement durables (et plus largement de la pratique de l'urbanisme sur le territoire), un fil conducteur autour de la durabilité se déploie à travers les grands axes du projet.

Ce « fil vert » est décliné à travers quatre grands axes interdépendants :

- Développer une **attractivité multiforme**, entre développement économique et cadre de vie préservé ;
- Conforter la **qualité de vie au quotidien** en s'appuyant sur les différentes échelles de **proximité** ;
- Favoriser l'**adaptation** du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un **urbanisme vertueux** ;
- Affirmer un positionnement territorial élargi par une démarche prospective et une stratégie foncière efficiente.



Ces quatre axes s'articulent de la manière suivante :

- dans la continuité du Projet de territoire, l'**attractivité** doit permettre de renforcer le positionnement du territoire, à la fois d'un point de vue économique et d'un point de vue résidentiel,
- dès lors, la **qualité de vie** doit être confortée dans une logique de **proximité** et de valorisation des centralités, affirmant les différentes échelles du territoire,
- ces dernières se placent dans une dynamique d'**adaptation** aux enjeux liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, mais aussi d'**adaptation** à l'évolution des besoins des habitants par des réseaux urbains efficaces et un urbanisme favorable à la santé,
- pour cela et au regard des enjeux de positionnement du territoire, il convient de se placer dans une ambition de **sobriété et d'équilibre**, pour maintenir un développement harmonieux du territoire dans une démarche **prospective**.

DOCUMENT DE TRAVAIL - AVRIL 2025 Projet d'aménagement et de développement durables 7

1.1 Limoges Métropole à la fois ambitieuse et à taille humaine

1.2 Limoges Métropole : véritable moteur à l'échelle de son bassin de vie

1.3 Quatre axes interdépendants pour un territoire vert et vertueux



L'ATTRACTIVITÉ

2. DÉVELOPPER UNE ATTRACTIVITÉ MULTIFORME, ENTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CADRE DE VIE PRÉSERVÉ



2.1 Assurer la sécurisation et le développement d'une **offre foncière économique** soutenant des conditions favorables à l'innovation



2.2 Conforter **la place de l'agriculture locale** dans sa diversité, en garantissant les conditions de **sa pérennité** et de **son évolution**



2.3 **Mettre en valeur les forêts et boisements** dans leurs fonctions, tout en encadrant le développement des **activités sylvicoles**



2.4 Valoriser les **qualités du cadre de vie du territoire, ses paysages, son patrimoine, ses équipements sportifs et culturels** pour en faire des vecteurs d'attractivité, notamment **touristique et résidentielle**

LA PROXIMITÉ

• 3. CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN EN S'APPUYANT SUR LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE PROXIMITÉ

3. CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN EN S'APPUYANT SUR LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE PROXIMITÉ

La qualité de vie de Limoges Métropole est un des atouts identitaires du territoire. Elle s'appuie autant sur une offre de proximité répondant aux besoins quotidiens de tous ses habitants que sur une offre de services à destination des populations des territoires périphériques.

Limoges Métropole dispose d'un important parc de logements qui devra s'adapter aux nouvelles formes d'habiter et au changement climatique.

Pour encourager le changement de pratiques en matière de déplacement, Limoges Métropole développe une offre de mobilité cohérente et adaptée aux...

La durabilité dans cet axe...

Le projet de loi de Limoges Métropole repose notamment sur l'omniprésence de la nature. Afin de s'adapter aux enjeux climatiques et sanitaires, le territoire devra limiter l'imperméabilisation des sols dans les futurs aménagements, éviter recréer l'artificialité et renforcer les trames naturelles. Cette réglementation permettra ainsi de respecter le cycle de l'eau et de réduire les effets de surchauffe urbaine.

Le renforcement des centralités du territoire et l'accompagnement avec une multitude de fonctions est une ambition vertueuse de Limoges Métropole. Le renouvellement urbain et l'amélioration de l'existant (grâce à des projets de réhabilitations globales avec des matériaux adaptés) sont des priorités. Cela devra s'accompagner d'un développement de mobilités moins dépendantes de la voiture pour accéder à l'offre de services des polarités existantes, en s'appuyant notamment sur les modes actifs et le transport en commun routier et ferroviaire.

3.1 S'appuyer sur les spécificités locales de Limoges Métropole, pour qualifier et diversifier l'offre de logements au profit d'un parcours résidentiel complet à l'échelle du territoire

Faciliter une diversification des logements dans des zones individuelles, petites collectives, logements intermédiaires, logements groupés... et les inciter à être proches des commerces de proximité tout en limitant les consommations énergétiques.

Adapter l'offre résidentielle aux parcours résidentiels afin que les ménages puissent trouver un logement adapté tout au long de leur vie (étudiants, jeunes professionnels, familles, personnes âgées...). à l'échelle de Limoges Métropole et des territoires périphériques.

Faciliter l'offre résidentielle aux parcours résidentiels afin que les ménages puissent trouver un logement adapté tout au long de leur vie (étudiants, jeunes professionnels, familles, personnes âgées...). à l'échelle de Limoges Métropole et des territoires périphériques.

3.2 Maintenir le maillage et l'offre des équipements et services du territoire dans un objectif de vivre-ensemble et de proximité

Le renforcement des centralités du territoire et l'accompagnement avec une multitude de fonctions est une ambition vertueuse de Limoges Métropole. Le renouvellement urbain et l'amélioration de l'existant (grâce à des projets de réhabilitations globales avec des matériaux adaptés) sont des priorités. Cela devra s'accompagner d'un développement de mobilités moins dépendantes de la voiture pour accéder à l'offre de services des polarités existantes, en s'appuyant notamment sur les modes actifs et le transport en commun routier et ferroviaire.

3.3 Adapter une offre commerciale cohérente et complémentaire aux différentes échelles de centralité, pour permettre de répondre aux besoins des habitants

Encourager l'ouverture des commerces de proximité et limiter l'implémentation de grandes surfaces de distribution de proximité de l'offre sur la zone d'attraction.

Identifier les différents usages des zones commerciales et travailler pour mieux compléter le territoire commercial en fonction des besoins des habitants.

Anticiper les futurs besoins à l'issue des consommations futures.

Améliorer les espaces publics pour une mobilité résidentielle plus saine et améliorer l'attractivité des transports en commun routier et ferroviaire.

Organiser les fonctions commerciales de proximité (des commerces de proximité) en fonction des besoins des habitants, sans oublier les commerces de proximité dans les zones périurbaines.

Identifier les besoins de proximité au sein des zones commerciales stratégiques... et imaginer un aménagement d'espaces publics favorisant une synergie entre activités commerciales et services.

3.4 S'appuyer sur une mobilité multimodale, prioriser le développement urbain en fonction des équipements existants, et prendre en compte les besoins futurs de déplacements

Faciliter l'offre résidentielle aux parcours résidentiels afin que les ménages puissent trouver un logement adapté tout au long de leur vie (étudiants, jeunes professionnels, familles, personnes âgées...). à l'échelle de Limoges Métropole et des territoires périphériques.



3.1 S'appuyer sur les spécificités locales de Limoges Métropole, pour **qualifier et diversifier l'offre de logements** au profit d'un **parcours résidentiel complet** à l'échelle du territoire

3.2 Maintenir le maillage et l'offre des équipements et services du territoire dans un objectif de **vivre-ensemble** et de **proximité**

3.3 Adapter une **offre commerciale cohérente et complémentaire** aux différentes échelles de centralité, pour permettre de **répondre aux besoins** des habitants

3.4 S'appuyer sur une **mobilité multimodale**, prioriser le développement urbain en fonction des **équipements existants**, et prendre en compte les **besoins futurs de déplacements**



LA PROSPECTIVE

• 5. AFFIRMER UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL ÉLARGI PAR UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE ET UNE STRATÉGIE FONCIÈRE EFFICIENTE

5. AFFIRMER UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL ÉLARGI PAR UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE ET UNE STRATÉGIE FONCIÈRE EFFICIENTE

Limoges Métropole est identifié comme un territoire de rééquilibrage régional par le Schéma régional d'aménagement, de développement durables et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Afin d'assurer ce rôle de polarité majeure, le PLUI vise une politique d'optimisation de ses ressources foncières traduisant une régulation de la consommation d'espaces via la planification. L'élaboration d'une stratégie foncière s'appuie sur l'armature urbaine et les contraintes du territoire dans une logique de sobriété.

5.1 Renforcer l'armature urbaine pour affirmer le positionnement de Limoges Métropole et conforter sa population

- Renforcer le rayonnement de Limoges Métropole à l'échelle régionale et à l'échelle nationale par un positionnement de pôle d'équilibre régional.
- Conforter le positionnement de Limoges Métropole au sein de son bassin de vie ainsi qu'en renforçant ses fonctions métropolitaines, et notamment son offre d'équipements obligés.
- Permettre la création d'une nouvelle offre foncière économe et de qualité d'habitat et par conséquent rendre de manière plus efficace un usage de l'espace.
- Permettre une utilisation de l'espace en respectant les besoins identifiés, notamment en complétant l'offre par de nouveaux équipements obligés et libres.
- Identifier les centralités secondaires (carrés et hameaux) à intégrer dans un schéma d'habitat métropolitain.

5.2 Développer une stratégie foncière efficiente au profit d'une qualité urbaine et d'une limitation de l'extension urbaine

- Coordonner les politiques existantes d'aménagement de manière concertée à l'échelle du bassin de vie afin de garantir les développements urbains en fonction des besoins du territoire et les articuler entre eux.
- Renforcer les politiques existantes d'aménagement de manière concertée à l'échelle du bassin de vie afin de garantir les développements urbains en fonction des besoins du territoire et les articuler entre eux.
- Renforcer la régulation via le SDRH (Schéma Directeur Régional d'habitat) et en particulier en renforçant l'attractivité du territoire pour les familles.
- Anticiper une mutation foncière des espaces urbains en favorisant leur réajustement, notamment les sites à haut potentiel écologique et abrités des sites de compensation environnementale.
- Améliorer la densité par un porteur de masse patrimoniale au sein des espaces urbains, et en faveur de ces espaces des lieux de vie partagés.
- Travailler le renouvellement des espaces urbains en favorisant leur régénération et le développement de nouveaux équipements.
- Permettre une offre foncière plus diversifiée.
- Permettre une offre foncière plus diversifiée.
- Permettre une offre foncière plus diversifiée.



5.1 Renforcer l'armature urbaine pour affirmer le positionnement de Limoges Métropole et conforter sa population



5.2 Développer une stratégie foncière efficiente au profit d'une qualité urbaine et d'une limitation de l'extension urbaine



Cet axe sera complété des **objectifs chiffrés** imposés par le Code de l'urbanisme lors du **second débat sur le PADD fin 2026**, en tenant compte des éléments du PLH 4 et de l'évolution du SCoT à venir.



TEMPS D'ÉCHANGES

LES PROCHAINES ÉTAPES

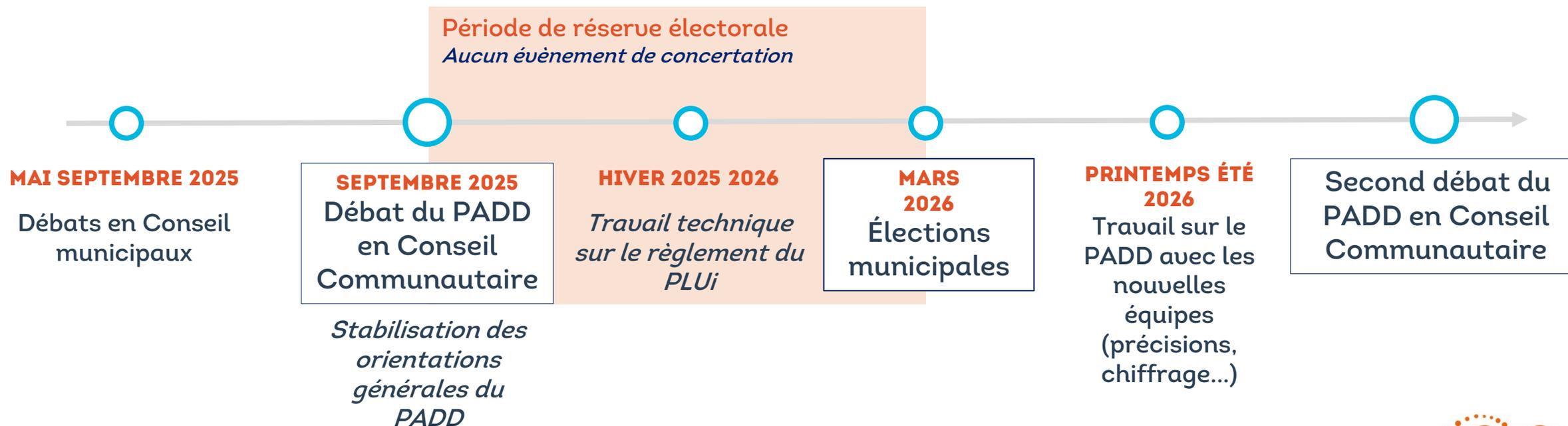
LES PROCHAINES ÉTAPES DE TRAVAIL

- **UN TRAVAIL À POURSUIVRE, À PLUSIEURS ECHELLES**
 - Un travail de **cartographie** pour identifier territorialement les ambitions politiques,
 - La définition des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace**,
 - Un travail autour de la **programmation en logements** et d'une territorialisation des ambitions en matière d'activités économiques ou de politique d'équipements,
 - La traduction du PADD au sein des différentes pièces réglementaires du PLUi.



DES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES POUR LE PADD APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

- **LE TRAVAIL À VENIR DANS LA PERSPECTIVE DU SECOND DÉBAT PADD**



LES PROCHAINES ÉTAPES DE TRAVAIL

• LA CONCERTATION CONTINUE

- Vous pouvez continuer à déposer vos contributions et demandes particulières en ligne ou en Mairie

plui.limoges-metropole.fr

- Vous pouvez consulter en ligne le diagnostic synthétique du territoire

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
Juin 2025

4.1 LA DÉMOGRAPHIE
Des disparités d'évolution de la population entre les communes

Evolution de la population entre 1968 et 2021, base 100 en 1968

Année	Total général	Limoges	1 ^{re} couronne	2 ^e couronne
1968	100	100	100	100
1975	105	105	105	105
1982	110	110	110	110
1989	115	115	115	115
1999	120	120	120	120
2010	125	125	125	125
2015	128	128	128	128
2021	126	126	126	126

Evolution de la population par IRIS* entre 2014 et 2020

Évolution (%)	Nombre de communes
Inférieur à -7%	1
De -7 à -5%	1
De -5 à -2%	1
De -1 à -0,5%	1
De -0,2 à 0%	1
De 0 à 0,5%	1
De 0,5 à 1%	1
De 1 à 2%	1
De 2 à 3%	1
De 3 à 5%	1
De 5 à 7%	1
De 7 à 9%	1
Supérieur à 9%	1

TEMPS D'ÉCHANGES



19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1

05 55 45 79 00

communaute-urbaine@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr

